

Foire aux questions

Apprentissage à la maison

1. Est-ce que mon enfant aura à reprendre son année scolaire ou certains de ses cours?

La pandémie ne devrait pas affecter le parcours scolaire de votre enfant. Tout élève qui était en voie de réussir avant la fermeture des écoles devrait passer au niveau suivant ou obtenir ses crédits. Si ce n'est pas le cas, le personnel de l'école communiquera avec vous pour discuter de la situation de votre enfant.

2. Est-ce qu'un plan d'apprentissage est prévu pour les élèves ?

Oui, un enseignant doit communiquer avec des élèves pour proposer un plan afin d'assurer la poursuite de leurs apprentissages. Ces plans tiendront compte des contraintes et des besoins particuliers de chacun.

De plus, des activités éducatives sont proposées aux parents et aux élèves par l'entremise du site Web jemeduque.ca.

Description sommaire des attentes

Niveau scolaire	Temps visé	Sujets principaux touchés
Maternelle à 2 ^e année	1 heure + 30 minutes de lecture + 30 minutes d'activité physique	Lecture Mathématiques
3 ^e à 5 ^e année	1 heure + 30 minutes de lecture + 30 minutes d'activité physique	Lecture Mathématiques Sciences
6 ^e à 8 ^e année	2 heures + 30 minutes de lecture + 30 minutes d'activité physique	Lecture Mathématiques Sciences Sciences humaines
9 ^e et 10 ^e année	2,5 heures + 30 minutes de lecture + 30 minutes d'activité physique	Lecture, écriture, français Mathématiques Autres cours au semestre Continuer cours en ligne si inscrit
11 ^e et 12 ^e année	2,5 heures + 30 minutes de lecture + 30 minutes d'activité physique	Lecture, écriture, français Mathématiques Autres cours au semestre Continuer cours en ligne si inscrit

3. Mon enfant au primaire recevra-t-il/elle un autre bulletin pour l'année scolaire 2019-2020?

Non, pour les raisons suivantes, il n'y aura pas d'autres bulletins d'émis au primaire pour l'année scolaire 2019-2020.

- Plusieurs enseignant(e)s n'ont pas eu l'occasion d'évaluer le cheminement de l'ensemble de leurs élèves puis de consigner ces observations dans le système de gestion des résultats avant la fermeture des écoles;
- Puisque plusieurs élèves ne sont pas en mesure de compléter des travaux scolaires à la maison pour différentes raisons (familiales, connexion Internet, etc.), de la mi-mars à la fin de l'année scolaire, les enseignant(e)s ne feront aucune évaluation formelle du cheminement ni du rendement de leurs élèves.

Une note apparaîtra au bas du dernier bulletin de cheminement (B1 – décembre 2019) déposé au dossier de l'élève pour indiquer que l'année scolaire a été interrompue puis aucun autre bulletin n'a été émis pour l'année scolaire 2019-2020.

Toute question ou inquiétude quant au cheminement et au rendement de votre enfant doit être adressée à son enseignant (e).

4. Est-ce que mon enfant aura à écrire des évaluations provinciales ?

Non, toutes les évaluations provinciales sont annulées pour l'année scolaire 2019-2020.

5. Étant donné la fermeture des écoles, comment mon enfant arrivera-t-il/elle à répondre aux attentes de la prochaine année scolaire?

Dans la mesure du possible, il est important de collaborer avec l'enseignant(e) de façon à assurer la continuité des apprentissages à la maison pendant la fermeture des écoles.

Au début de la prochaine année scolaire, les enseignant(e)s feront un portrait de leur classe et ajusteront leurs planifications pour tenir compte d'où chaque élève est rendu dans ses apprentissages.

6. Est-ce que mon enfant en 12^e année va recevoir son diplôme ?

Tout élève qui était en voie de recevoir son diplôme le recevra. Si ce n'est pas le cas, le personnel de l'école communiquera avec vous pour discuter de la situation de votre enfant.

7. Mon enfant au secondaire recevra-t-il/elle un autre bulletin pour l'année scolaire 2019-2020 ?

Oui, à la fin de l'année scolaire, votre enfant recevra un bulletin final. Voici ce que vous pourrez retrouver sur ce bulletin :

- Le résultat pour chacun des cours qu'il/elle a complétés en janvier (cours du premier semestre).
- À moins de situation exceptionnelle, la mention CIC (Cours Incomplet Crédit) apparaîtra pour chacun des cours entamés en septembre ou à la fin janvier mais non complétés étant donnée la fermeture des écoles (Cours du deuxième semestre et cours annuels).
- Une note au bas qui dit : « *Étant donnée la fermeture des écoles occasionnée par la COVID-19, la cote CIC (Cours Incomplet Crédit) a été attribuée à l'élève pour indiquer que son crédit lui est accordé, malgré le fait qu'il ou elle n'ait pas complété les exigences du cours.* »
- Une moyenne générale de l'année en cours qui tient compte uniquement des résultats obtenus jusqu'à la fin janvier 2020. (Cours du premier semestre et première moitié des cours annuels)

Le bulletin de fin d'année de votre enfant sera rendu disponible sur le [Portail parent/élève DSF-NE](#)

8. Mon enfant au secondaire est déçu(e) de ne pas avoir pu compléter un de ses cours. Sera-t-il possible pour lui/elle de le reprendre à l'automne? Si oui, recevra-t-il/elle un résultat?

Oui, dans la mesure du possible, l'élève qui le choisit pourra reprendre un cours. Si l'élève réussit le cours repris, son résultat remplacera la cote CIC qui lui avait été attribuée. Par contre, il ne sera pas possible pour l'élève d'obtenir le double de crédits pour un même cours.

9. Mon enfant au PCEMT n'a pas eu l'occasion de compléter son stage de formation (compétences techniques). Pourra-t-il/elle recevoir son diplôme?

Tout élève qui était en voie d'acquiescer les compétences essentielles (en salle de classe) recevra son diplôme. Si ce n'est pas le cas, le personnel de l'école communiquera avec vous pour discuter de la situation de votre enfant.

10. Est-ce que les établissements postsecondaires auxquels mon enfant de 12^e année a postulé recevront son relevé de notes ?

Oui, les relevés de notes seront acheminés aux établissements postsecondaires comme à l'habitude.

11. Est-ce qu'il y aura une cérémonie de collations des diplômes et des activités entourant la fin du parcours scolaire (graduation) ?

Dans la mesure du possible, des événements seront tenus. Par contre, il ne sera probablement pas possible de tenir des cérémonies telles qu'on les a vécues dans les dernières années. Plus d'informations vous seront communiquées au sujet des événements possibles, les dates, ainsi que les modalités de déroulement de ces événements.

12. Est-ce que la fermeture des écoles affectera l'attribution des bourses d'études ?

Plusieurs bourses seront offertes comme par le passé. De l'information concernant les modalités pour l'obtention des diverses bourses sera communiquée aux finissants d'ici peu.

13. Mon enfant est en 12^e année. Est-ce qu'il/elle pourra poursuivre ses études postsecondaires l'année prochaine ?

Tous les établissements postsecondaires sont également affectés par la COVID-19 et auront à prévoir un plan de transition pour tenir compte de cette réalité. Les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick indiquent que la fermeture des écoles n'aura pas d'impact sur l'admission des étudiants.

Plus de détails quant aux plans de transition seront communiqués d'ici quelques semaines.

Autres questions des élèves du secondaire

Si vous avez d'autres questions ou des préoccupations en lien avec votre projet de carrière (choix de carrière, admission au postsecondaire, bourses d'études, etc.), n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller ou conseillère en orientation. Pour connaître son adresse courriel, veuillez consulter la liste qui se trouve ci-dessous.

École secondaire	Conseiller.ère	Adresse courriel
Aux quatre vents	Denis Morin	Denis.morin2@nbed.nb.ca
Centre scolaire communautaire La fontaine	Jessica Brideau	Jessica.brideau@nbed.nb.ca
École Marie-Esther	Dellie Chiasson	Dellie.chiasson@nbed.nb.ca
École secondaire Népisiguit	Etienne Godin	Etienne.godin@nbed.nb.ca
	Gina Maria Scichilone	Ginamaria.scichilone@nbed.nb.ca
Polyvalente Louis-Maillous	Elise Ulrich-McGrath	Elise.ulrich@nbed.nb.ca
Polyvalente Roland-Pépin	Chantal Duguay	Chantal.duguay@nbed.nb.ca
Polyvalente W.-A.-Losier	Lisette McGraw	Lisette.mcgraw@nbed.nb.ca
	Jessica Brideau	Jessica.brideau@nbed.nb.ca